

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°997 DU 15 MARS 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

ÉDITION DU WEEK END

NOTRE CITATION

« Accepter l'idée d'une défaite, c'est être vaincu ».

FERDINAND FOCH

Le 42^e numéro de l'année 2014

2014

ANNÉE DES CHÔMEURS

ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

**LE RÉVEIL
POLITIQUE
DE
LA CARAÏBE ?**

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 11

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 16

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 19

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 20

L'AGENDA page 22

Nombre de pages :25

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila ; Wesley Aminata.**

SUIVEZ NOUS SUR LE WEB : <http://guadeloupeconvention.typepad.com/lanation/>

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

ENFIN LA CARAÏBE

La Caraïbe politique se réveille enfin. À St Vincent, lors d'une réunion des chefs d'état la CARICOM a pris deux décisions fondamentales qui en disent long sur sa détermination nouvelle. D'une part, elle a confirmé en l'amplifiant l'action qu' elle mène depuis quelque temps pour que l'Europe puisse indemniser les descendants d 'esclaves qui sont devenus les dirigeants de ces états en raison de l'esclavage et de la colonisation . Par ce geste elle montre sa volonté d 'aller jusqu au bout de sa nouvelle logique de contestation de l'ordre imposé par les européens suite à leur processus très imparfait de décolonisation . D'autre part elle maintient sa pression sur SAINT DOMINGUE coupable d'avoir dénationaliser des milliers de dominicains d'origine haïtienne descendants de celles et ceux enrôlés pour travailler dans l'agriculute dans des conditions abominables .En cas de refus du gouvernement de St Domingue d'abroger cette réglementation raciste il sera interdit à ce pays de participer aux réunions. C'est un bon début après des années de léthargie , le dernier acte d'envergure ayant été le soutien à Cuba dans son combat contre l'OEA. Mais la CARICOM doit continuer afin d'exister dans la société internationale . Le prochain défi qui se présente est la décolonisation. Notre région compte encore de nombreuses colonies européennes comme notamment la Guadeloupe et des territoires non

autonomes inscrits sur la liste des pays à décoloniser de l'ONU . Notre région malheureusement est encore sous tutelle européenne ce qui favorise le mépris à peine voilé des européens et des américains du nord. La CARICOM doit devenir le décolonisateur final de la région en lieu et place des du comité de décolonisation des nations unies en exigeant l'ouverture de négociations et en prenant en charge le processus final et définitif de décolonisation. C'est une de ses vocations fondamentales.

LES COLONIES FINANCENT LA MÉTROPOLÉ

Le chiffre est tombé cette semaine au Journal Officiel. La Caisse de sécurité sociale de Mayotte (CSSM) va devoir verser un peu plus de 48,7 millions d'euros à la Caisse nationale d'assurance vieillesse "au titre du résultat excédentaire de l'exercice 2012". Une goutte d'eau au regard du déficit accumulé par la CNAV (16,2 milliards d'euros), mais une somme conséquente pour les Mahorais: 232 euros par habitant. Si la décision a fait grincer quelques dents dans le 101ème département français, dont les besoins sociaux sont énormes (son taux d'illettrisme atteint 33%), elle est parfaitement légale. Le décret se base notamment sur une ordonnance du 20 décembre 1996 qui stipule que "le résultat excédentaire de chaque exercice du régime ... est versé à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés". En clair la CSSM contribue à l'effort national destiné à réduire le déficit de la Sécurité Sociale. "Ce transfert a lieu tous les ans". Interrogé , Jean Véron, le directeur général de la CSSM assure que l'"île aux fleurs" comme on l'appelle, reste gagnante: "Toutes les caisses de France remontent leur trésorerie au niveau national et là il s'agit du paiement d'un reliquat. Ce transfert a lieu tous les ans, pour une somme comparable. Les cotisations collectées ne représentent que le quart des prestations versées, dont le produit arrive donc de métropole. Aujourd'hui, la solidarité nationale joue à fond pour Mayotte. Les cotisations annuelles tous régimes confondus représentent environ 70 millions d'euros alors que les prestations atteignent quelque 250 millions". L'excédent du régime d'assurance vieillesse de Mayotte

s'explique par la structure de la population de cette île située dans le canal de Mozambique. Selon les derniers chiffres de l'INSEE, les 60 ans et plus ne représentent que 4% de la population, soit six fois moins qu'en métropole. Dès lors, le montant des retraites versées se révèle très inférieur à celui des cotisations de ce régime. Néanmoins, les prestations sociales devraient exploser dans l'avenir. Encore une fois du fait de la démographie: 30% des Mahorais ont moins de 10 ans. Et le rythme des naissances est effréné notamment du fait de l'arrivée de femmes enceintes en provenance des îles environnantes de l'archipel des Comores venant accoucher à Mayotte afin que leurs enfants deviennent Français à leur majorité. Quelque 6.500 naissances ont ainsi été enregistrées en 2012, ce qui vaut à l'hôpital du chef-lieu Mamoudzou le surnom de "première maternité de France". Autre phénomène qui laisse entrevoir une forte hausse des transferts sociaux: la revendication d'un alignement sur le niveau des prestations sociales versés dans les autres départements d'outre-mer qui a d'ailleurs déclenché quelques tensions ces derniers mois. A titre d'exemple, à Mayotte, l'allocation de rentrée scolaire est de 154 euros pour les enfants du primaire et de 254 euros dans le secondaire alors qu'à la Réunion, elle se monte à respectivement à 284 et à 311 euros. "Les prestations retraites sont également très faibles", reconnaît Jean Véron. Pour l'instant l'Etat se montre très prudent sur ce dossier. Le gouvernement prône en effet la progressivité de l'alignement entre Mayotte et les autres DOM afin de ne pas déséquilibrer l'économie locale en provoquant une surchauffe qui ne manquerait pas d'avoir des effets inflationnistes. Mais à plus ou moins long terme, l'alignement sera effectif avec la facture qui en découlera. Le même phénomène existe dans les autres colonies .

LES POUVOIRS DU MAIRE

A la veille des élections municipales, les Cahiers de la Sécurité intérieure publie un numéro sur "Le maire, la prévention et la sécurité". La revue, éditée par l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) à la Documentation française, fait le point sur les prérogatives du maire qui n'ont cessé d'évoluer en trente ans, modifiant profondément le partage des responsabilités avec l'Etat. Elle pose la question des relations entre les polices municipales et les forces de l'Etat, police et gendarmerie, ou avec la sécurité privée. Michel Marcus, le délégué général du

Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) y souligne les questions posées par la loi du 27 janvier 2014 sur les métropoles qui "met en scène une série de nouveaux personnages, tous élus, dont il faudra préciser les rôles". Au terme de la loi, la métropole du Grand Paris sera en effet compétente sur les dispositifs locaux de prévention de la délinquance. Dans les dix-huit mois suivant la promulgation de la loi, un "conseil métropolitain de sécurité et de prévention de la délinquance" sera créé pour "coordonner les grandes orientations en matière de prévention de la délinquance sur le territoire de la métropole du Grand Paris". Ce conseil donnera notamment son avis sur le plan de prévention de la délinquance de la métropole arrêté par le préfet de police, le préfet de la région Ile-de-France et le préfet de Paris. Par ailleurs, la revue comprend des retours d'expérience, dont celui d'Emilie Thérouin, adjointe à la sécurité à la mairie d'Amiens et présidente du FFSU (Forum français pour la sécurité urbaine). Elle s'intéresse aussi à la prévention des risques, avec une interview du maire de Strasbourg, Roland Ries, au sujet de l'élaboration du plan communal de sauvegarde.

ÉCONOMIE, SOCIAL, SCIENCES , TECHNOLOGIE

COMMENT CONSERVER SON PERMIS DE CONDUIRE ?

Comment conserver son permis de conduire, malgré la surveillance policière accrue? Si l'on excepte les infractions impardonnables, qui mettent en danger la vie d'autrui -conduire sous l'emprise de stupéfiants, ivre, griller un feu rouge..., nombre de très petits délits sont désormais sévèrement punis. Selon les derniers chiffres disponibles, 12 millions de points ont été retirés en 2011, et 85.000 conducteurs se sont vus retirer leur permis. La résistance s'organise de mieux en mieux: un avocat, Jean-Baptiste Iosca, expert du code de la route et des vices de procédure, a publié, jeudi 13 mars, un livre, 65 astuces légales pour garder ou récupérer son permis de conduire, véritable mine pour les conducteurs réguliers, pour qui perdre un point peut être une catastrophe.

1. Cacher l'identité du conducteur

Parmi toutes les "astuces", certaines sont simplissimes. Par exemple, immatriculer son véhicule au nom de son entreprise: "En

cas de petite infraction (hors délit), payez l'amende le plus tôt possible et vous en serez quitte: impossible de retirer des points à une entreprise!", explique l'avocat.

Vous pouvez également mettre votre voiture au nom d'un enfant: aussi étonnant que ce soit, n'importe qui peut être détenteur de la carte grise d'un véhicule, quel que soit son âge. Impossible de retirer des points à un enfant, qui, naturellement, ne conduit pas. En revanche, même si vous, vous savez qui conduisait le véhicule au moment de l'infraction, la loi vous autorise à ne pas le dénoncer. Le propriétaire du véhicule -enfin: ses parents, en l'occurrence - n'auront donc qu'une amende à payer, mais aucun point ne sera retiré.

2. Ne jamais avouer

"Avouer est un cadeau fait aux policiers: en reconnaissant l'infraction, vous vous interdisez toute contestation ultérieure": Maître Iosca conseille plutôt d'attendre un peu (et ne rester absolument courtois dans votre refus de reconnaître les faits ou de payer immédiatement "pour ne pas agacer le képi"). On l'ignore souvent, mais le tarif minoré est valable non pas si vous payez sur le champ mais si vous payez dans les trois jours. Un délai nécessaire pour lire soigneusement le PV et y relever de possibles erreurs de procédure qui annuleront le retrait de vos points.

3. Chercher l'erreur

C'est là que réside le salut de nombre de conducteurs: les PV sont souvent rédigés trop vite. Par exemple, il peut y avoir des erreurs dans les vitesses relevées et indiquées sur le PV: il faut en effet noter la vitesse mesurée, la vitesse retenue, et la vitesse limite à l'endroit où vous conduisiez: régulièrement, celles-ci sont fausses, ou inversées! Il est également indispensable que l'adresse soit notée avec précision, et non pas vaguement, comme "aux abords du carrefour X" ou "sur la route de campagne de la commune Z". Au contraire, il faut impérativement que soient indiqués le point kilométrique (si vous circuliez sur l'autoroute) ou le point routier (sur les nationales ou les départementales). En ville, il faut que soit noté le "numéro de lampadaire" (ou numéro de feu tricolore).

Concernant les fautes les plus graves, Maître Iosca donne

également nombre de conseils pour savoir quoi faire en garde à vue, face à un éthylotest, un éthylomètre, ou comment se comporter face à un tribunal. A voir avec sa conscience..

L'UE ADOPTE UNE RÉGLEMENTATION SUR LES AIDES PUBLIQUES AUX AÉROPORTS

La Commission européenne a adopté de nouvelles lignes directrices sur la manière dont les Etats membres peuvent soutenir les aéroports et les compagnies aériennes dans le respect des règles de l'UE en matière d'aides d'Etat. Le 20 février 2014, la Commission européenne a adopté de nouvelles lignes directrices sur la manière dont les Etats membres peuvent soutenir les aéroports et les compagnies aériennes dans le respect des règles de l'UE en matière d'aides d'Etat. Ces lignes directrices visent à garantir la connectivité des régions et la mobilité des citoyens européens en réduisant les distorsions de concurrence au sein du marché unique. Elles font partie de la stratégie poursuivie par la Commission en matière de modernisation des aides d'Etat, qui vise à stimuler la croissance dans le marché unique en encourageant des mesures d'aide plus efficaces et en concentrant le contrôle par la Commission sur les cas ayant la plus forte incidence sur la concurrence. Les principales dispositions de ces lignes directrices :

- les aides d'Etat en faveur des investissements dans les infrastructures aéroportuaires sont autorisées s'il existe un réel besoin en matière de transport et si l'octroi d'une aide publique est nécessaire pour garantir l'accessibilité d'une région : les nouvelles lignes directrices fixent les intensités d'aide maximales en fonction de la taille des aéroports ;

- les aides au fonctionnement des aéroports régionaux (moins de 3 millions de passagers par an) seront autorisées pendant dix ans, afin de laisser aux aéroports le temps d'adapter leur modèle d'entreprise : pour pouvoir bénéficier d'aides au fonctionnement, les aéroports doivent établir un plan d'affaires prévoyant une couverture intégrale des coûts de fonctionnement dès la fin de la période transitoire ;

- les aides au démarrage en faveur des compagnies aériennes ouvrant une nouvelle liaison aérienne peuvent recevoir des aides à la condition qu'elles soient limitées dans le temps.

L'adoption formelle et la publication des nouvelles lignes directrices au Journal officiel de l'UE dans toutes les langues officielles sont prévues pour mars 2014.

LE CHROMECAST DE GOOGLE

Le Chromecast de Google arrive en France et en Guadeloupe le 25 mars prochain. Le Chromecast est un périphérique pas plus gros qu'une clé USB qui vient se brancher en HDMI à l'arrière de votre téléviseur. Le Chromecast de Google arrive dans l'hexagone à compter du 25 mars 2014 en partenariat avec SFR et Canal +. Relié en Wi-Fi à des terminaux tels que votre tablette, votre smartphone ou votre ordinateur, ce petit périphérique permet de visionner sur votre écran de télévision les contenus vidéo web ou de la musique. Ce dongle peut également être branché en HDMI à l'arrière de votre téléviseur et recevoir les contenus présents sur Internet pour être diffusés sur votre écran de télévision. Chromecast permet une synchronisation entre tous les appareils connectés qui fonctionnent sous Android et tous les ordinateurs équipés de Google Chrome. Son utilisation est simple. Certains services sont compatibles, comme YouTube, Netflix (non disponible en Guadeloupe) et Google Play. Avec le lancement de Chromecast, Google s'est placé en concurrence directe avec Apple et son AirPlay, à la différence que le périphérique connecté de la marque à la pomme coûte 99 dollars et ne fonctionne qu'avec les iPhone, les iPad et les Mac. Avec l'icône Chromecast présent sur un site Internet ou une application mobile compatible, une vidéo ou une chanson est lancée directement sur l'écran de télévision. Le Chromecast de Google sera disponible chez SFR à compter du 25 mars 2014 au prix de 34,99 € sur le site en ligne de l'opérateur Télécom. Il sera facturé 4,99 € si vous êtes abonné SFR et que vous disposez d'un forfait Carré, sous forme de remise de 30 euros, réduisant ainsi son prix à moins de cinq euros. Les « Extras » de SFR seront compatibles avec le dongle HDMI de Google. En utilisant le SDK du Chromecast, les partenaires de Google peuvent proposer de visualiser leurs contenus. Canal + a signé un partenariat, il est donc possible de visualiser les contenus sans passer par une Box ou un décodeur.

EN 2013 LES COLLECTIVITÉS LOCALES ONT EMPRUNTÉ À MOINDRE COÛT

L'année dernière, le financement des collectivités territoriales en France et en Guadeloupe s'est nettement amélioré grâce à une

offre de financement plus abondante et moins onéreuse, relève l'Observatoire Finance active de la dette. Pour réaliser leurs investissements, les collectivités ont bénéficié en 2013 de conditions de financement plus favorables qu'en 2012. Elles ont emprunté à un taux de 3,08% en moyenne, constate l'Observatoire Finance active de la dette, dont la dernière note est fondée sur les chiffres de la dette de 1.200 collectivités locales, représentant plus de la moitié de l'encours de dette des administrations publiques locales. Essentiellement deux phénomènes permettent d'expliquer cette bonne nouvelle : le maintien de taux d'intérêt "historiquement bas" et, surtout, le retour de la concurrence sur le marché, explique l'observatoire créé par la société Finance active, spécialiste de la gestion de la dette. L'intervention de la Caisse des dépôts avec ses prêts sur fonds d'épargne, l'arrivée de la Banque postale et sa montée en puissance, l'accroissement de l'activité de la Banque européenne d'investissement (BEI) ont accru l'offre de crédit à la disposition des collectivités locales. Dans le même temps, les plus grandes collectivités ont eu recours aux marchés financiers pour compléter leurs besoins de financement. La crise de liquidités amorcée mi-2011 a donc pris fin l'année dernière. Ravivée, la concurrence a aussi eu pour conséquence la réduction des marges pratiquées par les banques. Alors que ces marges avaient été en moyenne de 244 points de base en 2012, elles sont passées à 175 points de base en 2013. Pour autant, précise l'Observatoire Finance active, "ce sont les crédits auprès des banques qui sont restés les plus chers" ("avec des taux d'intérêt de 3,25% en moyenne"), quand les banques publiques de financement, telles la BEI et la Caisse des Dépôts ont "prêté en moyenne à 2,61%". En outre, toutes les collectivités ne sont pas logées à la même enseigne. Les régions, les départements et les services départementaux d'incendie et de secours "bénéficient de taux moyens inférieurs à la moyenne", est-il constaté. De leur côté, les communes et les EPCI de moins de 20.000 habitants, dans leur ensemble, "ont des taux moyens supérieurs à 3,5%". Les communes et les EPCI de moins de 10.000 habitants restent, eux, à l'écart du mouvement de baisse des taux d'emprunt. Le coût de leur dette s'accroît "de 10 points de base, à 3,87%", contre 3,05% en moyenne pour l'ensemble des collectivités.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JEAN PAUL ELUTHER

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

DES GRANDES BANQUES MONDIALES DEVANT LA JUSTICE

L'agence américaine de garantie des dépôts bancaires, la FDIC, a lancé une action judiciaire contre une série de grandes banques mondiales pour manipulation supposée du taux interbancaire Libor, selon un document judiciaire consulté vendredi. Cette action concerne nombre de banques sur différents continents dont les américaines JPMorgan, Citigroup et Bank of America, les suisses UBS et Credit Suisse, les britanniques HSBC, Royal Bank of Scotland, Lloyds et Barclays, la française Société Générale, l'allemande Deutsche Bank, la canadienne Royal Bank of Canada, ou encore la japonaise Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ. Taux central dans le monde de la finance, le Libor, qui est fixé à Londres, a une incidence sur une masse de produits financiers, dont certains prêts aux ménages et aux entreprises. Le scandale du Libor avait éclaté en juin 2012 avec une amende infligée par les autorités américaine et britannique à Barclays. Dans sa plainte, le régulateur américain accuse les grandes institutions financières d'avoir manipulé de façon concertée ce taux à leur avantage, mais au détriment de 38 banques américaines de petite et moyenne taille. Les faits, qui se seraient déroulés du mois d'août 2007 à "au moins mi-2011", leur ont causé "d'importantes pertes", selon les termes de la plainte. Certaines d'entre elles ont fait faillite depuis, selon la FDIC.

LES RESSOURCES EN EAU MENACÉES PAR LA DEMANDE CROISSANTE EN ÉNERGIE

La demande énergétique est appelée à augmenter sensiblement dans les décennies à venir, notamment dans les économies émergentes, ce qui pourrait se faire au détriment des ressources en eau, selon un nouveau rapport des Nations Unies. Ce rapport, intitulé « Eau et Energie » sera lancé à Tokyo (Japon), le 21 mars, à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, a indiqué lundi l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'extraction des carburants fossiles et la production d'électricité requièrent de leur côté de grandes quantités

d'eau. Le rapport souligne l'interdépendance entre ces deux secteurs. De fait, les choix effectués dans un domaine ont des répercussions dans l'autre : les sécheresses exacerbent les crises énergétiques tandis que l'impossibilité d'accéder au réseau électrique limite les possibilités d'irrigation. Au total, la production énergétique représente près de 15% des prélèvements en eau. D'ici 2035, les prélèvements liés à la production énergétique devrait augmenter de 20% supplémentaires entre maintenant et 2035, sous la pression de la croissance démographique, de l'urbanisation et de l'évolution des modes de consommation, notamment en Chine et en Inde. De nombreuses régions du monde sont déjà confrontées à une raréfaction des ressources en eau. Or, la hausse de la demande énergétique risque de peser lourd sur les ressources en eau, notamment dans les régions arides, met en garde le rapport. Le document plaide notamment pour une révision des politiques tarifaires, car le prix de l'eau, une ressource généralement considérée comme un « don de la nature », reflète rarement son coût réel. Le rapport préconise également une meilleure coordination des services d'eau et d'énergie et une plus grande implication du secteur privé. Le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) est le fruit de la collaboration des 31 agences qui constituent l'ONU-Eau. Il est produit par le Programme d'évaluation des ressources en eau (WWAP), qui est hébergé et mis en œuvre par l'UNESCO. Jusqu'en 2012, le rapport, qui dressait un état des lieux exhaustif de l'état des ressources en eau dans le monde, était présenté tous les trois ans. A partir de cette année, il devient annuel et thématique. Sa présentation coïncidera désormais avec la Journée mondiale de l'eau dont la thématique sera alignée sur celle du rapport.

AMERIQUE CARAIBES

HAÏTI : SIGNATURE D'UN ACCORD POLITIQUE

Le chef de l'Exécutif Michel Joseph Martelly, le sénateur Steven Irvenson Benoit (mandaté par le président du Sénat) et des représentants des Partis politiques ont signé, vendredi après-midi, l'accord trouvé lors du dialogue inter Haïtien, qui s'est tenu à l'hôtel el Rancho. Après de légères modifications apportées dans le texte initial rédigé jeudi par l'Exécutif et le Parlement, les partis politiques

ont accepté de signer sans réticence le document final après avoir pris connaissance des changements. En fin de session, le cardinal Chibly Langlois a informé la presse que les acteurs avaient signé l'accord après avoir passé en revue tout le document article par article. « Je salue la détermination des acteurs impliqués dans le dialogue inter Haïtien qui ont accepté de signer l'accord qui facilitera une sortie de crise. Le dialogue nous a fait grandir. Il nous a fait travailler dans la paix et nous a fait sortir renforcés », a témoigné le cardinal Langlois, qui a joué le rôle de médiateur pendant tout le processus du dialogue. Le président haïtien Michel Joseph Martelly, présent pour signer l'accord, a, lui aussi, témoigné sa satisfaction pour la signature de l'accord qui, a-t-il dit, permettra de résoudre les problèmes [politiques] du pays. « Je félicite le médiateur qui a su mener jusqu'au bout le dialogue car la situation n'était pas facile à cause des différentes tendances politiques. Je félicite aussi le Parlement pour sa contribution dans le processus bien qu'il y ait eu des hauts et des bas », a réagi le président Martelly, visiblement satisfait. M. Martelly a indiqué qu'« avec la signature de cet accord, le cap est désormais mis sur les prochaines élections dont le premier tour pourra se tenir le 26 octobre 2014 ». Mandaté par le président du Grand corps pour signer le document final, le sénateur Steven Irvenson Benoit, a témoigné sa satisfaction pour l'engagement des dirigeants politiques de toutes les tendances qui ont accepté de contribuer à résoudre le problème politique du pays. Certains représentants de Partis et Regroupements de Partis ont cependant signé le document sous réserve. Désigné pour prendre la parole au nom des représentants des partis politiques, Evans Paul a renchéri dans le même sens que ses prédécesseurs. « Cet accord n'est pas parfait mais c'est un pas vers le changement. Il va nous permettre de solutionner les problèmes sociopolitiques qui ravagent le pays », a indiqué le leader de la Konvensyon inite demokratik (KID). Toutefois, Evans Paul a dit regretter que des dirigeants de partis, [tout aussi important] sur la scène politique, n'ont pas pris part à ce dialogue ou ont abandonné le processus en cours de route. Un comité avec les représentants des trois acteurs clés du processus à savoir l'Exécutif, le Parlement et les Partis politiques a été mis sur pied pour assurer le suivi. Une fois rendu public, chaque acteur concerné a un délai de dix jours pour faire ce qui lui revient de droit pour l'application de l'accord.

PLAINTÉ D'HAÏTIENS CONTRE L'ONU

1500 citoyens haïtiens ont déposé ce mardi une nouvelle plainte devant un tribunal fédéral de Brooklyn contre l'Organisation des Nations Unies afin de réclamer justice et réparation pour des milliers de victimes de l'épidémie du choléra en Haïti. Les instigateurs de cette nouvelle poursuite réclament une compensation pour les morts et les malades ainsi que du financement pour assurer l'approvisionnement en eau potable d'Haïti qui a été dévastée par un tremblement de terre en 2010. Cette nouvelle poursuite fait suite à une récente déclaration du département d'Etat américain estimant que les patrons de l'ONU devraient bénéficier de l'immunité dans le cadre de la poursuite engagée contre l'organisation internationale devant un tribunal de Manhattan le 9 octobre 2013 par cinq avocats en vue de la porter à dédommager les victimes de l'épidémie du choléra. En ce sens, les requérants entendent demander au tribunal de statuer sur la non recevabilité de la requête du département d'Etat américain brandissant l'immunité en faveur des officiels de l'ONU. Selon Tim Howard, l'un des avocats des plaignants, on se serait cruellement trompé en pensant seulement à l'idée que l'ONU pourrait bénéficier d'une quelconque immunité dans cette affaire. Des études scientifiques réalisées par des experts ont démontré que l'épidémie de choléra a été causée par des Casques bleus. La prestigieuse université de Yale aux Etats-Unis a publié en août 2013 un rapport confirmant que les soldats népalais sont à l'origine de cette épidémie, qui a fait plus de 8.300 morts en Haïti et plus de 670.000 autres personnes touchées. Pour les scientifiques, les preuves sont évidentes. Ils avaient demandé à l'ONU de créer une commission afin de dédommager les victimes. Les hauts responsables des Nations Unies avaient toujours refusé de reconnaître leur responsabilité dans cette affaire. La semaine dernière, le secrétaire général adjoint des Nations-Unies, Pedro Morano Rojas, avait proposé l'adoption d'un « plan marshall » afin de lutter contre l'épidémie du choléra qui, estime-il, devient une menace pour toute la caraïbe.

LE BOEING DISPARU ?

Changement de trajectoire du vol MH370 : un acte "délibéré" ? Les recherches s'intensifiaient pour localiser le Boeing 777 de la Malaysia Airlines qui a mystérieusement disparu . Le détournement n'a pas été confirmé, mais c'est cette hypothèse qui semble à nouveau privilégiée, une semaine après la disparition du vol MH370 de la Malaysia Airlines. Le Premier ministre malaisien a évoqué samedi en conférence de presse "une action délibérée" pour expliquer la disparition du Boeing 777, qui emportait 239 personnes de Kuala Lumpur à Pékin. Des signaux six heures après la disparition. Les enquêteurs pensent "avec un haut degré de certitude" que les systèmes de transmission de données du Boeing 777 "ont été désactivés", le premier juste avant le survol des côtes orientales de la péninsule et le deuxième entre la Malaisie et le Vietnam, a ajouté le Premier ministre. Mais des contacts satellites ont été relevés pendant quelque six heures après la disparition de l'avion des écrans radars civils. L'appareil était alors à mi-chemin entre les côtes de Malaisie et du Vietnam. Changement de cap. L'avion a ensuite changé de cap, s'orientant vers l'ouest, est repassé au-dessus de la péninsule malaisienne, en direction de l'Océan indien. "Ces mouvements sont cohérents avec une action délibérée de quelqu'un à l'intérieur de l'avion", a déclaré le chef du gouvernement. Mais "malgré des informations de presse évoquant un détournement, je souhaite être très clair: nous en sommes encore à enquêter sur toutes les possibilités qui ont pu provoquer le changement de direction du MH370", a-t-il dit. Fin des recherches en mer de Chine. Najib Razak a également annoncé l'arrêt des recherches en mer de Chine méridionale, en raison de ces informations indiquant que l'appareil avait dévié sa route vers l'ouest de la péninsule malaisienne. "Nous mettons fin à nos opérations en mer de Chine méridionale et nous réexaminons le déploiement de nos forces", a déclaré le chef du gouvernement lors d'une conférence de presse. Deux corridors sont désormais privilégiés : entre le nord de la Thaïlande et le Kazakhstan d'une part, et entre le sud de l'Indonésie et le sud de l'Océan indien. Un "pilote expérimenté" aux commandes ? Peu avant l'intervention du Premier ministre, une source militaire avait évoqué un pilote "expérimenté, compétent et en activité", sachant éviter les radars

civils, aux manettes du Boeing pendant plusieurs heures après la perte de contact avec le contrôle aérien. "Il semblait très bien savoir comment éviter les radars civils. Il semble avoir appris comment les éviter", a ajouté le responsable militaire. Le New York Times avançait vendredi que l'appareil aurait changé plusieurs fois de direction et d'altitude, après la perte de contact. L'avion serait monté jusqu'à 45.000 pieds (13.700 mètres d'altitude), bien au-dessus de la limite autorisée pour un Boeing 777, avant de descendre de manière irrégulière jusqu'à 23.000 pieds, soit en-dessous de la hauteur de croisière, à l'approche de Penang, une île malaisienne très peuplée. L'appareil qui se dirigeait alors vers le sud-ouest aurait repris de l'altitude et changé sa course vers le nord-ouest en direction de l'Océan indien, selon le quotidien, qui cite des sources proches de l'enquête.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

L'Asie boursière termine la semaine en berne, les investisseurs s'inquiétant du ralentissement observé de l'économie chinoise et de la montée des tensions internationales autour de l'Ukraine. A Tokyo, l'indice Nikkei a chuté de 3,3% à la clôture, souffrant d'un vif rebond du yen qui fait office de valeur refuge face aux incertitudes ambiantes. Le Nikkei a abandonné 6,2% sur la semaine, portant son recul à 12% depuis le 1er janvier. À Hong Kong, le Hang Seng cède 1,2% en séance, tandis qu'à Shanghai, l'indice Composite perd 0,9%. L'indice Hang Seng China Enterprises Index (HSCEI ou H-Shares), qui regroupe les valeurs chinoises cotées à Hong Kong, relâche 1,2% ce matin et a désormais perdu environ 20% depuis son pic de début décembre, le seuil des 20% marquant officiellement une phase baissière... De leur côté, Taiwan et Séoul ont tous les deux baissé de 0,7% à la clôture, tandis que Sydney a lâché 1,5%, Singapour a reculé de 0,5% et Bombay (indice BSE Sensex) fléchit de 0,6% en matinée. Les bruits de bottes aux portes de l'Ukraine, qui entraînent des tensions croissantes entre Moscou, Washington et Bruxelles, commencent donc à peser sur les marchés financiers, déjà échaudés par les dernières statistiques

économiques chinoises... Celles-ci confirment un net ralentissement de la croissance en début d'année, provoquant des doutes parmi les investisseurs sur la capacité des autorités chinoises à mener leurs réformes, tout en maintenant une croissance suffisante et la stabilité sociale. Cette semaine, on a notamment appris que les exportations chinoises ont plongé de 18,1% en février sur un an, tandis que la production industrielle et les ventes de détail ont progressé moins vite que prévu sur la période janvier-février, et que la distribution de crédit a elle aussi marqué le pas. Toutes ces incertitudes continuent de profiter aux obligations d'Etat américaines et européennes (Allemagne, France...) et à l'or, qui reste ferme ce matin à 1.374,80 \$ l'once (+0,2%), au plus haut depuis six mois. Le yen fait aussi office de valeur refuge, et monte à 101,60 Y/\$ (+0,2%) alors qu'il évoluait encore au-dessus de 103 Y/\$ en début de semaine. L'euro revient en revanche à 1,3875\$ en recul de 0,15% dans les échanges interbancaires en Asie.

ÉTATS UNIS

Au lendemain d'une chute des indices américains, Wall Street a poursuivi sa baisse ce vendredi, toujours pénalisé par les inquiétudes autour de l'Ukraine et de la Russie, avant un référendum dimanche concernant l'avenir de la Crimée. La santé de l'économie Chinoise reste également un motif de préoccupation. Sur le front macroéconomique US, l'indice des prix à la production est ressorti en baisse inattendue, tandis que l'indice du sentiment des consommateurs américains (Université du Michigan/Reuters) a raté le consensus... Le Dow Jones a reculé de 0,27% à 16.065 pts, le Nasdaq a cédé 0,35% à 4.245 pts, et le S&P500 a perdu 0,28% à 1.841 pts. Sur l'ensemble de la semaine, le DJIA, avec 5 séances dans le rouge, a chuté de 2,4%, le Nasdaq a reculé de 2,1% et le S&P500 a abandonné 2%.

EUROPE

A l'exception de Francfort, les Bourses européennes ont terminé en baisse vendredi, amplifiant leur repli face aux tensions en Ukraine, qui risquent de monter encore avec le référendum prévu dimanche en Crimée. À Paris, le CAC 40 a terminé en baisse de 0,8% (-34,14 points) à 4.216,37. Le Footsie britannique a abandonné 0,4% tandis que l'indice EuroStoxx 50 perdait 0,53% et le FTSEurofirst 300 0,71%. Le Dax à Francfort a terminé en hausse de 0,43%, les

déclarations de Sergueï Lavrov ayant contribué à rassurer en partie les investisseurs. L'indice de volatilité européen, baromètre de la nervosité des investisseurs, a pris 5% et atteint son plus haut niveau depuis début février. Sur la semaine, le CAC 40 a perdu 3,44% et le FTSEurofirst 300 3,2%.

CHANGE

L'euro progressait face au dollar vendredi, après avoir été ébranlé la veille par des propos du président de la Banque centrale européenne (BCE), dans un marché surveillant la situation en Ukraine. Vers 19H00 GMT, l'euro valait 1,3904 dollar, contre 1,3867 dollar jeudi vers 21H00 GMT. La monnaie unique européenne reculait un peu face à la devise nipponne, à 140,86 yens contre 141,15 yens jeudi. Le dollar reculait face à la monnaie japonaise, à 101,31 yens contre 101,78 yens jeudi. "D'une certaine façon, l'euro est vue comme une valeur refuge par de nombreux investisseurs en Europe de l'Est, qui veulent limiter leur exposition au risque avec tout ce qui se passe autour de l'Ukraine, et rapatrient leurs investissements vers l'euro", selon Charles St-Arnaud de Nomura. Vers 19H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 83,58 pence pour un euro et montait un peu face au dollar, à 1,6632 dollar pour une livre. La devise helvétique restait quasi stable face à l'euro, à 1,2130 franc suisse pour un euro, et progressait face au dollar, à 0,8720 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,1499 yuans pour un dollar - son niveau le plus faible en clôture depuis début mai 2013 - contre 6,1373 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.385 dollars au fixing du soir - après être montée vers 13H20 GMT à 1.388,11 dollars, un nouveau plus haut en six mois - contre 1.368,75 dollars jeudi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole coté à New York ont clôturé en hausse vendredi, les investisseurs s'inquiétant des conséquences du referendum prévu dimanche en Crimée sur le rattachement de cette région ukrainienne à la Russie. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en avril a gagné 69 cents sur le New York Mercantile Exchange (Nymex) pour s'établir à 98,89 dollars. A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril a terminé à 108,57 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE), en hausse de 1,18 dollar par rapport à la clôture de jeudi. L'Agence

internationale de l'énergie (AIE) a par ailleurs prévenu que les tensions autour de l'Ukraine pourraient peser sur les perspectives de demande mondiale de brut. L'organisme a toutefois relevé vendredi, pour le quatrième mois consécutif, sa prévision de demande mondiale de pétrole pour 2014, comme l'avait fait l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) mercredi, du fait d'une accélération probable de la croissance économique. Un signe positif pour les cours du brut.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT

LE PAIEMENT DE LA MISE À PIED CONSERVATOIRE

L'employeur n'est pas tenu de payer la période de mise à pied conservatoire si le salarié est licencié pour faute grave ou lourde. Par contre, si le salarié est finalement licencié pour faute simple, l'employeur doit, de facto, rémunérer le salarié au titre de la mise à pied conservatoire. La mise à pied conservatoire permet à l'employeur d'écarter immédiatement un salarié de l'entreprise au regard de la gravité des faits reprochés et dans l'attente de la sanction à intervenir. Le salarié est alors dispensé d'exécuter son travail en attendant qu'il soit statué sur la suite à donner aux faits reprochés. Pendant cette période de mise à pied conservatoire, l'employeur peut continuer à rémunérer le salarié ou non. S'il arrête de payer le salarié puis le licencie pour faute grave ou lourde, celui-ci ne pourra pas réclamer à son employeur le paiement de la mise à pied conservatoire car la faute grave ou lourde dispense l'employeur du paiement du salaire afférent à cette période non travaillée. Par contre, s'il le licencie pour faute simple, il a obligation de rémunérer la mise à pied conservatoire, sinon, cette mise à pied sera requalifiée en sanction disciplinaire et le licenciement pour faute simple ayant suivi la mise à pied est alors sans cause réelle et sérieuse car, conformément à la règle « non bis in idem », il est interdit de deux fois les mêmes faits fautifs. C'est ce que rappelle et confirme la Cour de cassation par cet arrêt récent : Cour de cassation, Chambre sociale, 18 décembre 2013, 12-18.548, Inédit.

L' ADMINISTRATION COMMENTE LA FISCALITÉ LOCALE

Une actualité du 12 février 2014, publiée au Bulletin officiel des Finances publiques-Impôts (BOFiP-Impôts), précise les seuils d'allègements au titre des impôts locaux de 2014. Ainsi, est prévu :

- une indexation du barème de l'impôt sur le revenu entraîne la revalorisation des limites de revenus, qui permettent aux contribuables disposant de revenus de faible importance d'être affranchis d'impôt sur le revenu et des plafonds de revenus et montants de l'abattement accordé aux personnes âgées ou invalides ;
- une revalorisation exceptionnelle du plafond de la décote : le montant est porté à 508 € ;
- une revalorisation de 4 %, par dérogation à l'indexation sur la limite supérieure de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu, des montants des abattements prévus au I de l'article 1414 A du CGI et des revenus prévus aux I et II de l'article 1417 du CGI retenus pour les allègements de fiscalité directe locale des ménages (taxes foncières et taxe d'habitation).

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

JANVIER 2014 : -0,3 % sur un mois ; -0,5 % sur un an .

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en janvier 2014:68 470 (+4,6% sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en janvier 2014 : 216.

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS DE MARS 2014

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de février 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de février 2014.

MARS 01

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

MARS 05

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014. • Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS. • Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

MARS 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

MARS12

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

MARS 15

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.
- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

MARS 20

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux: paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

MARS 25

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

MARS 31

- Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012.
- Sociétés

soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes. • Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue. • Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n° 1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) à transmettre au service des impôts.

LA NATION À VOTRE SERVICE